



**Le Palmarès des médicaments porte sur les médicaments présentés dans la rubrique "Rayon des Nouveautés" durant l'année 2013.**

Chaque mois, la Rédaction de *Prescrire* présente une analyse comparative et méthodique des données disponibles sur les nouveaux médicaments commercialisés, ou sur les nouvelles indications thérapeutiques autorisées pour des médicaments déjà commercialisés. Le but est de distinguer dans la masse des nouveautés commerciales, malgré le bruit de fond promotionnel, ce qui mérite d'être intégré en pratique dans la panoplie thérapeutique déjà existante, ou de remplacer d'anciens médicaments pour mieux soigner ; et aussi ce qui est à écarter.

Ce travail est mené selon des procédures rigoureuses, détaillées sur le site [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org). Elles incluent notamment une recherche documentaire méthodique, le recours à un comité de lecture (spécifique pour chaque projet de synthèse) et un contrôle qualité vérifiant la cohérence du texte avec l'ensemble des données référencées.

**En toute indépendance.** Ce travail est mené par la Rédaction en totale indépendance vis-à-vis des firmes et des pouvoirs publics : *Prescrire* est financé exclusivement par les abonnés, et ne reçoit ni subvention ni aucun financement publicitaire. La publication du bilan financier annuel de *Prescrire*, dans chaque numéro du mois de mars, témoigne de cette indépendance.

En fin d'année, le Palmarès des médicaments est élaboré à partir des synthèses publiées dans l'année, et à la lumière de l'évolution des données disponibles depuis la publication en cours d'année.

Le règlement du Palmarès des médicaments est disponible sur le site [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org).

L'amélioration apportée par la nouveauté peut consister en un supplément d'efficacité, une moindre fréquence ou gravité des effets indésirables (à efficacité similaire), ou une possibilité d'administrer le médicament plus commodément ou plus sûrement.

<b>Pilule d'Or</b>	La "Pilule d'Or" est attribuée aux médicaments qui constituent un progrès thérapeutique décisif dans un domaine où patients et soignants étaient totalement démunis.	
Non attribuée en 2013		
<b>Inscrits au tableau d'honneur</b>	Les médicaments inscrits au tableau d'honneur constituent un progrès net pour certains patients par rapport aux moyens thérapeutiques déjà disponibles, avec certaines limites.	
Aucune inscription en 2013		
<b>Cités au Palmarès</b>	Les médicaments cités au Palmarès contribuent à améliorer, modestement, les moyens de prise en charge des patients.	
vaccin méningococcique conjugué A,C,W135,Y	NIMENRIX° préparation injectable IM GlaxoSmithKline	immunisation active des nourrissons âgés de 1 an à 2 ans contre les méningocoques A, C, W135 et Y

**2013 : seulement un progrès modeste.** Cette année encore, le Palmarès des médicaments ne comporte pas de Pilule d'Or. De plus, aucun nouveau médicament ni aucune nouvelle indication autorisée pour un médicament déjà commercialisé ne sont inscrits au Tableau d'honneur.

Un vaccin a contribué à améliorer la prévention chez certains nourrissons, ce qui lui vaut d'être cité au Palmarès.

Quand on souhaite vacciner contre les méningocoques A, C, W135, et Y, les enfants âgés de 1 an à 2 ans devant voyager en zone d'épidémie, les vaccins polysidiques non conjugués sont faiblement immunogènes. Le vaccin polysidique tétravalent conjugué à l'anatoxine tétanique (Nimenrix°) est le seul vaccin autorisé dans l'Union européenne dans cette tranche d'âge, avec une immunogénicité établie. Ses effets indésirables sont modérés, quoique plus importants qu'avec les vaccins non conjugués. Nimenrix° est devenu disponible dans les pharmacies de ville. Il n'est pas remboursable par la Sécurité sociale.

Chez les enfants âgés de plus de 2 ans, un autre vaccin tétravalent conjugué est déjà commercialisé.

**Un sursaut qui se fait toujours attendre.** Cette année 2013 est une année de plus sans progrès important apporté par de nouveaux médicaments ou par de nouvelles indications autorisées.

Les véritables progrès sont ailleurs, notamment dans l'adaptation des prises en charge aux nouvelles données d'évaluation ou de pharmacovigilance (lire "Enrichir et mettre à jour sa panoplie pour mieux soigner : le tri 2013" n° 363 p. 27-55). Savoir écarter les médicaments plus dangereux qu'utiles est aussi un domaine où d'importants progrès sont possibles, dans l'intérêt des patients (lire "Pour mieux soigner, des médicaments à écarter : bilan 2014" dans ce numéro pages 137-143).

Mieux gérer les médicaments existants, pour en tirer le meilleur parti, est un effort auquel tous les acteurs de santé ont à contribuer.

©Prescrire